

# RESOLUTION GENERALE

Le Syndicat National des Techniciens Supérieurs et des Contrôleurs Sanitaires des Services du Ministère chargé de l'Agriculture - Force Ouvrière réuni en Congrès National Ordinaire les 08, 09, 10 et 11 octobre 2007 à OTTROTT-67-

## FONCTION PUBLIQUE

### Fonction publique d'Etat

#### Constate

- La révision générale des politiques publiques ayant pour unique objectif la baisse des effectifs
- La remise en cause permanente des missions/moyens
- La réduction programmée de l'intérêt général et du service public

#### Déplore

- Le transfert de certaines missions de l'Etat vers le secteur privé
- La remise en cause des missions des agents
- La réduction du service public, garant de la neutralité et de l'équité
- La volonté de gérer le service public comme une entreprise commerciale.

#### EXIGE

- Le maintien et la continuité d'un service public de qualité
- Le maintien du statut général du Code de la fonction publique

### Statut général

#### Constate

- Les attaques permanentes contre les statuts des corps de la fonction publique
- La tentative de transformation des métiers en une filière d'emploi

#### Déplore

- La remise en cause des statuts des corps de la fonction publique
- La tentative de transformation des métiers en une filière d'emploi, sans aucune concertation avec les organisations syndicales

### **Exige**

- Le maintien des statuts et le retrait des projets sur les filières d'emploi

## **Dialogue social**

### **Constate**

- La volonté affichée de transformer le dialogue social en minimisant l'action des CTP, CHS et CAP ou de supprimer le paritarisme

### **Constate**

- La volonté affichée de régionalisation de la gestion globale du personnel (mutation, avancement) par la création de Commissions Administratives Paritaires – CAP – régionales (projet OSE)

### **Exige**

- Le maintien d'une gestion nationale des corps

## **Évaluation notation**

### **Constate**

- Faillite du système évaluation/notation et son remplacement sur un système uniquement basé sur l'évaluation en 2008

### **Déplore**

- La mise en place de méthodes de type libéral de management des agents
- L'individualisation des carrières et le développement de l'arbitraire

### **Exige**

- La mise en place d'une gestion du personnel compatible avec les valeurs républicaines

## Rémunération

### Constat Général

- Baisse du pouvoir d'achat depuis 7 ans et hausse des prélèvements obligatoires
- Attaque et remise en cause des grilles indiciaires
- Mise en place du salaire au mérite et à la performance (individualisation des rémunérations)
- Volonté de l'état de réduire le nombre de fonctionnaires et la possibilité de rémunérer les heures supplémentaires

### Revendications

- Maintien du pouvoir d'achat pour 2007 et rattrapage depuis 2000 (7 % au moins)
- Ouvertures des négociations salariales
- Revalorisation du point d'indice (au moins 1,8% pour 2007)
- Réévaluation du taux de base de la prime spéciale
- Aboutissement de l'harmonisation des primes
- Refus de la modulation des primes et des salaires au mérite
- Intégration des primes dans le salaire
- Egalité de traitement entre agents recrutés en même temps et ayant la même qualification

## REFORME DE L'ETAT ET DU MAP

La réforme des services de l'Etat, annoncée en 2002, a été engagée en 2004 avec le lancement des PASER et des PASED (projet d'action stratégique de l'Etat dans les régions et départements),

- la mise en place de pôles de compétence régionaux et départementaux
- la mise sous autorité commune des DDAF et des DRAF
- la mise en place de la LOLF (Loi organique des lois de finances)
- la fusion DDAF/DDE avec la création des DDEA (Directions départementales de l'Equiperment et de l'Agriculture)
- la mise en place du projet OSE (Organisation des Services de l'Etat)
- la poursuite de la décentralisation

S'accélérent considérablement sous l'impulsion du Président de la République et du gouvernement.

Le SNTMA-FO **s'inquiète** des conséquences pour les agents et les services du MAP, de la révision générale des politiques publiques (RGPP) lancée en juin 2007 par le gouvernement. Quel sera demain le nouveau paysage administratif et l'organisation de nos services ? Quel devenir pour nos corps d'appartenance respectifs ? Quelle gestion des ressources humaines ? Quelle évolution de notre rémunération ?

Le SNTMA-FO **affirme** ne pas être opposé par principe aux adaptations et évolutions nécessaires pourvu qu'elles se traduisent in-fine par une amélioration du service public et par une amélioration de la situation des fonctionnaires.

Le SNTMA-FO **déplore** qu'en réalité les chantiers de la réforme de l'Etat et de la décentralisation en cours de mise en œuvre, conduisent surtout à la déconstruction de l'Etat et à la liquidation du service public, organisant l'abandon programmé de certaines missions ou leur externalisation ou privatisation coûteuses pour le citoyen, tout en supprimant des milliers de postes de fonctionnaires.

Le SNTMA-FO **dénonce** fermement l'absence de transparence et d'information des agents sur les projets en cours et **exige** qu'avant toute décision, les personnels soient :

- Informés des objectifs arrêtés à tous les niveaux
- Associés directement à la restructuration des services et bénéficient si besoin d'un accompagnement adapté
- traités avec tous les égards dus à des agents qui perdent leurs repères, qui voient leurs métiers, leurs carrières et leurs situations familiales profondément remis en question, alors même qu'ils doivent gérer au quotidien, la réduction des moyens et l'alourdissement de leur charge de travail.

## **RETRAITE ET REGIMES COMPLEMENTAIRES**

### **Constate**

- l'allongement programmé du temps d'activité au-delà de 40 annuités de cotisation après 2008
- l'importante baisse du pouvoir d'achat (presque 50%) au moment de la retraite compte tenu de la non prise en compte de la totalité des primes sur le calcul de la retraite

### **Exige :**

- Le maintien de la retraite par répartition
- La reconnaissance et la pondération de la pénibilité du travail par un départ anticipé en retraite
- Une adaptation des conditions de travail en fin de carrière
- Le droit à la retraite au taux plein à partir de 40 annuités de cotisation

## **SECURITE SOCIALE ET MUTUELLE**

### ***Déplore :***

- La dérive assurantielle des mutuelles
- Le désengagement de l'état conduisant à la dégradation du régime de la sécurité sociale
- L'instauration des franchises qui aboutissent à la mise en place d'une médecine à 2 vitesses

### ***Exige :***

- Le maintien d'une protection sociale égalitaire et solidaire

## **HYGIENE ET SECURITE**

### ***Déplore :***

- La volonté de certains directeurs de ne pas vouloir faire fonctionner les CHS locaux
- La dégradation des conditions de travail par l'alourdissement des tâches due au manque de moyens
- Le manque de moyens pour la mise en place d'une politique de prévention des risques cohérente
- Un budget pour le suivi médical des agents qui n'est pas en adéquation avec les effectifs
- L'absence de généralisation du contrôle en binôme

### ***Exige :***

- Le fonctionnement de tous les CHS locaux conformément au décret de 82 modifié
- La formation obligatoire de tous les membres des CHS
- La mise en place du contrôle en binôme, en l'absence d'analyse de risque
- La poursuite de formations adaptées des agents aux risques de leurs missions

## **Formation initiale générale**

### **Constate**

- la mise en place de la validation des acquis de l'expérience
- la diminution des durées de formation initiale dans les écoles (formation par alternance)

### **Déplore**

- la volonté affichée de recrutement, avec des contrats de droit privé qui portent atteinte au statut général de la FP

### **Exige**

- l'égalité d'accès pour les citoyens aux emplois publics par le maintien des concours
- le passage obligé dans les écoles ou établissements d'enseignement pour une formation sérieuse des personnels
- le recrutement doit se faire en adéquation avec les missions et le métier qu'exercera l'agent

## **FORMATION CONTINUE GENERALE**

### **Constats**

- Les coupes drastiques dans les budgets de formation continue
- Les difficultés pour accéder aux formations: ce phénomène amplifié pour les agents des DOM TOM

### **Exige :**

- Une meilleure prise en compte de toutes les demandes
- Les moyens nécessaires pour une formation continue de qualité tout au long d'une carrière et pour tous.

## **LES TRAVAILLEURS HANDICAPES**

### **Constate**

- L'inadaptation des postes et moyens au regard du handicap de certains agents.
- L'absence ou l'insuffisance d'équipements adaptés pour les handicapés dans les services.

### **Exige :**

- Que la loi relative à l'intégration et à l'insertion des personnes handicapées soit respectée et appliquée.

## **ASMA**

### **Constate**

- Une participation financière du MAP très nettement inférieure à d'autres ministères (15 fois inférieure par agent par rapport au Ministère des Finances)
- Une action sociale différente entre DDAF et DDE et le risque de cannibalisation de l'ASMA dans le cadre des fusions DDE DDA
- Les difficultés rencontrées par certains agents pour assister aux réunions ou travaux de leur Asma départementale

### **Exige :**

- Une augmentation de la participation du MAP à hauteur de 1% de la masse salariale
- L'application des textes et conventions existants
- La prise en compte dans la fiche de poste des fonctions et missions liées à l'Asma
- Le maintien d'une action sociale gérée directement par les personnels

## Réforme statutaire et indiciare

### RECRUTEMENT DE TECHNICIENS SUPERIEURS

**Constate** une volonté délibérée de l'administration de remettre en cause l'existence des spécialités – et par conséquent celle des métiers – pour augmenter la fongibilité au nom d'une pure logique comptable.

**Exige** le maintien des différents métiers existant actuellement dans le corps des Techniciens supérieurs.

**Constate** une baisse régulière du recrutement de Techniciens supérieurs alors que leurs missions s'intensifient.

**Exige** un recrutement de Techniciens supérieurs à la hauteur des besoins, propre à satisfaire un service public de qualité pour répondre aux attentes de tous les usagers.

**Constate** une élévation significative du niveau des Techniciens supérieurs recrutés par concours externe, qui à plus de 85 % possèdent un diplôme équivalent ou supérieur à Bac + 3.

**Exige** la reconnaissance de ce niveau dans le déroulement de carrière pour l'ensemble des Techniciens supérieurs.

### AVANCEMENT DE GRADE

**Dénonce** l'absence de volonté de parvenir à un meilleur équilibre dans la pyramide statutaire du corps, propice à un déroulement de carrière harmonieux pour chaque Technicien supérieur.

**Exige** que l'administration permette à chaque Technicien supérieur de dérouler sa carrière dans l'ensemble des grades du corps.

**Constate**, que les valeurs de 25 % pour les Chefs et 30 % pour les Principaux ne sont toujours pas atteints.

**Exige** que les ratios promus / promouvables soient établis en tenant mieux compte des difficultés d'avancement dans le corps.

**Déplore** que l'avancement du grade de classe normal à celui de principal soit dépendant de la réussite d'un concours, baptisé examen, qui n'a rien de professionnel.

**Exige** des épreuves en relation directe avec les pratiques professionnelles.

**Déplore** le blocage d'un nombre important de collègues au grade de technicien principal.

**Exige** une augmentation significative du nombre de postes de chef technicien.

**Déplore** qu'à la suite d'une mutation le rang de proposition à l'avancement de grade d'un Technicien supérieur soit affecté par son changement d'Igirat.

**Exige** que le rang de classement qui lui était acquis avant la mutation pour son droit à l'avancement dans sa nouvelle région soit pris en compte.

**Déplore** que certains collègues partent en retraite sans avoir atteint le dernier grade du corps.

**Exige** que chaque Technicien supérieur puisse accéder au dernier grade du corps avant son départ en retraite.

### **AVANCEMENT DE CORPS**

**Constate** un déroulement de carrière totalement bloqué pour 50 % de Chefs Techniciens supérieurs parvenus au 8<sup>e</sup> échelon

**Exige** de trouver une solution statutaire pour débloquer cette situation à défaut d'un accès au corps des Ingénieur d'Agriculture et d'Environnement, exige la création d'une classe exceptionnelle pyramidée au minimum à 15 % du corps

**Exige** une augmentation du recrutement de Techniciens supérieurs dans le corps des Ingénieur d'Agriculture et d'Environnement avec une offre de postes plus adaptés au cursus et plus importante

**Exige** la possibilité de se présenter plus de trois fois à l'examen professionnel d'Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement

### **ÉVOLUTION DE LA GRILLE INDICIAIRE ET REGIME INDEMNITAIRE**

**Observe** que les missions exécutées par les Techniciens supérieurs s'apparentent de plus en plus à des missions de catégorie A

**Exige** la prise en compte de cette situation nouvelle par une rénovation profonde de la grille indiciaire avec un alignement du dernier indice du dernier grade du corps de Technicien supérieur sur le dernier indice du premier grade du corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (indice 801)

**Constate** qu'il existe encore de multiples disparités dans le régime des primes versées aux Techniciens supérieurs, en fonction essentiellement de critères structurels (Services vétérinaires, haras et autres)

**Exige** une harmonisation, vers le haut, du régime des primes et leur intégration dans le salaire

**Constate** l'existence de primes \$ versées à certains Chefs Techniciens qui assument des fonctions d'Ingénieur d'Agriculture et d'Environnement

**Exige** l'intégration de ces Chefs Techniciens dans le corps des Ingénieurs d'Agriculture et d'Environnement

**Constate** que la prime dollar ne s'applique pas aux Chefs Techniciens de la spécialité vétérinaire

**Exige** l'harmonisation des régimes indemnitaires

**Constate** que certains techniciens supérieurs exercent des missions de chef de service.

**Exige** que ces agents bénéficient du régime indemnitaire alloué aux chefs de service de catégorie A.

## **DDEA**

**Constate** la poursuite du processus de fusion DDE/DDAF

**Déplore** l'absence de concertation avec les personnels concernés et les représentants syndicaux

**S'inquiète** du devenir de certains services

**Exige** une réelle négociation dans le respect des instances paritaires

## **FORMATION INITIALE**

**Constate** les évolutions que connaissent les sites de l'INFOMA et notamment la formation initiale des Techniciens supérieurs

**Exige** le maintien et la pérennisation d'une structure de formation des Techniciens supérieurs au Ministère de l'agriculture et de la Pêche sur le site unique de Corbas

**Constate** que les formations concernant l'adaptation à l'emploi, les changements de spécialité et les recrutements par examen professionnel ne sont pas réellement effectuées

**Exige** qu'elles soient systématiquement développées et assurées sur le site de l'INFOMA.

**Constate** que la formation à l'INFOMA est reconnue sur le plan national et s'est adaptée aux nouvelles modifications des structures et des nouvelles réglementations

**Constate** que le titre décerné par l'INFOMA n'a plus d'équivalence au niveau européen

**Exige** la délivrance d'un diplôme de fin de formation de niveau Master

## **EVOLUTION DES MISSIONS**

### **Technicien supérieur forestier**

#### Personnels

**Constate** que les recrutements actuels sont insignifiants alors qu'il faudrait recruter une quinzaine de personnes annuellement pour remplacer les partants et lisser une pyramide des âges spécialement défavorable

**Déplore** une diminution des moyens humains affectés aux tâches forestières, situation en opposition avec le discours, convenu, sur le développement durable

**Exige** un recrutement suffisant de Techniciens supérieurs pour faire face à l'ensemble des missions de service public auxquelles participent les forestiers

#### Mobilité

**Constate** que pour les Techniciens supérieurs la mobilité entre l'État (MAP) et l'ONF est devenue quasiment impossible par la volonté de décideurs qui pratiquent le clientélisme en jouant sur les profils des agents et se retranchent derrière des "compteurs" pour se justifier

**Estime** que la mobilité est une source d'enrichissement pour les Corps et leurs personnels et par conséquent **exige** que les possibilités de mobilités soient plus largement ouvertes

#### Relations MAP - MEDAD

**Constate** que de nombreuses activités menées par les personnels forestiers de l'Etat relèvent d'une co-gestion MAP-MEDAD

Le SNTMA-FO admet la double tutelle des ministères concernés. Il relève cependant que cela amène plus de contraintes et de difficultés, quand ce n'est pas d'incohérences. Il **exige** que les ministères concernés soient plus attentifs aux conséquences de ce mode de gestion sur l'activité quotidienne des services et des personnels

#### *Moyens de fonctionnement*

**Constate** que pendant de nombreuses années et jusqu'à une période récente, les Techniciens supérieurs de la spécialité forestière étaient dotés d'un minimum de moyens de fonctionnement (tenues de travail et uniforme)

Le SNTMA-FO rappelle cette revendication forte et récurrente. Conformément au Code du travail, il **exige** le maintien ou le rétablissement, pour les forestiers qui n'en disposent pas, de cette dotation pour faciliter l'accomplissement de leurs missions, en toute sécurité

#### Inventaire forestier national

**Constate** que l'Inventaire Forestier National vient de se doter d'un statut d'Etablissement public

**Exige** que les personnels de l'établissement conservent leur statut de fonctionnaire, des moyens en personnels et des moyens de fonctionnement suffisants

### **Technicien Supérieur Du Génie Rural**

#### **Constate**

Une diminution flagrante des effectifs dévolus aux missions d'appui aux collectivités.  
Une lourdeur administrative croissante dans les procédures et l'utilisation des outils  
Un abandon des missions d'ingénierie au profit des SPE

#### **Exige**

Les moyens en personnels et matériel pour réaliser l'ensemble des missions d'Ingénierie d'Appui Territorial.  
Une reconnaissance réelle de l'Ingénierie d'Appui Territorial publique au sein de notre ministère  
Le maintien des capacités d'expertise au profit des collectivités territoriales.

## **En DIREN**

### **Constate**

- Le manque de moyen dévolu par le MEDAD pour réaliser ces missions
- La charge de travail croissante qui ne permet pas de réaliser toutes les missions
- Un blocage des carrières des TSMAP
- Un abandon des missions techniques

### **Exige**

- L'augmentation des effectifs et la mise en adéquation des moyens au regard des missions

## **Technicien supérieur technique agricole**

### **Constate**

- le départ d'un nombre croissant de missions aux offices : Agence Unique de Paiement, CNASEA...
- l'augmentation des missions régaliennes
- l'élargissement des missions d'enquêtes statistiques environnementales
- la diminution des actions de conseils

**Déplore** l'augmentation des tâches administratives

**Revendique** le maintien des compétences techniques afin de conserver une capacité d'expertise et d'adaptation à de nouvelles missions.

**Constate** l'augmentation des activités d'encadrement et management.

**Constate** l'élargissement de la compétence sur la sécurité alimentaire et l'environnement

**Constate** l'évolution des activités de laboratoire

**Revendique** des formations adaptées aux nouvelles missions qui leur sont dévolues

**Exige** des moyens adéquats pour exercer leurs missions

**Constate** l'augmentation des missions de contrôles

**Déplore** la complexification des procédures administratives

**Exige** la reconnaissance des missions de contrôles et le maintien des effectifs nécessaires à leur exercice

**Revendique** une indispensable simplification des procédures

## Technicien supérieur vétérinaire

### *Gestion de crises*

**Constate** que la baisse constante des effectifs met en péril la capacité des services à faire face aux situations de crise

**Exige** l'adéquation des effectifs en situation de crise

### *Evolution des missions :*

**Constate** que la multiplication des tâches administratives s'effectue au détriment de la réalisation des missions de terrain

### *Sécurité sanitaire des aliments :*

#### *-Inspection sanitaire en abattoir :*

**affirme** la nécessité de mettre en place une inspection conforme à minima aux dispositions actuelles des règlements communautaires

**se félicite** des conclusions du rapport d'audit de modernisation de l'inspection notamment en écartant la mise en place d'une agence de contrôle sanitaire

**demande** que le rôle des techniciens supérieurs et contrôleurs (auxiliaires officiels) soit réévalué et que les missions d'audit, d'expertise, de référents puissent leur être confiées à des niveaux autres que ceux proposés aujourd'hui

#### *-Inspection en établissements:*

##### **Constate :**

d'une part, que le MAP est contraint, par le manque de moyens, de fixer des actions prioritaires qui l'obligent à négliger d'autres missions régaliennes de protection des consommateurs

d'autre part, que certaines actions programmées, comme les plans de contrôle et de surveillance, ne peuvent pas être menées à terme faute de crédits.

**Dénonce** ainsi la remise en cause de l'approche générale « de la fourche à la fourchette » pourtant reconnue comme référence sur le plan communautaire.

**Exige** un affichage clair des objectifs à atteindre et la mise en place des moyens adéquats.

### *Secteur Santé et Protection Animales:*

#### *Contrôles conditionnalité:*

**Refuse** la délégation de missions d'inspection à des organismes tiers (AUP) (GDS), s'inquiète de la possible extension au domaine du paquet hygiène et du bien-être animal  
**Déplore** la difficulté de réalisation des contrôles conditionnalité et le manque de lisibilité des ordres de services qui les accompagnent.

*Secteur Installations classées*

**n'accepte pas** les modifications de la nomenclature des IC visant à réduire la pression de contrôles par les services officiels des établissements classés

**s'inquiète** sur le devenir des services installations classées au sein des DDSV

**déplore** la difficulté de réalisation des contrôles conditionnalité et le manque de lisibilité des ordres de services qui les accompagnent

**déplore** l'obligation pour l'ensemble des contrôles conditionnalité en cas de constats d'anomalies importants de multiplier les contrôles sans augmentation d'effectifs adéquate.

## **STATUTS ET CARRIERES**

### **RATIO PROMUS-PROMOUVABLES**

#### **Constate :**

- que les dispositions statutaires du corps prévoient un taux de 25% de contrôleurs en classe supérieure

#### **Déplore :**

- que le taux, au lieu de poursuivre une progression statutaire, connaît une régression (passage de 14 à 12 % entre 2006 et 2007)

#### **Exige :**

- l'application du statut.

### **CREATION D'UN GRADE EXCEPTIONNEL**

#### **Constate :**

- que les dispositions statutaires du corps ne prévoient que deux grades limitant la carrière des Contrôleurs Sanitaires

#### **Déplore :**

- l'absence d'un plan de carrière satisfaisant

#### **Demande :**

- la création d'un grade exceptionnel pour les agents ayant atteint le sommet du 2<sup>ème</sup> grade

## **ACCES AU CORPS DES TSMA**

### **Constata :**

- que les deux moyens pour accéder au corps des TSMA sont l'examen professionnel et la liste d'aptitude

### **Déplore :**

- que les passerelles d'accès ne concernent qu'un nombre très limité de Contrôleurs Sanitaires

### **Exige :**

- que l'examen professionnel soit basé sur les compétences techniques des Contrôleurs Sanitaires

## **RECRUTEMENT**

### **Constata :**

- que le corps des Contrôleurs Sanitaires ne recrute plus

### **Déplore :**

- l'incohérence du dispositif de recrutement (réactivation suivie d'un arrêt)

### **Exige :**

- soit la reprise d'un recrutement régulier de Contrôleurs Sanitaires permettant de faire vivre le corps,
- soit l'intégration de tous les Contrôleurs Sanitaires dans le corps des Techniciens Supérieurs avec une adaptation aux missions.

## **DEPRECARISATION**

### **Constata :**

- qu'il n'existe plus de plan de déprécarisation

### **Déplore :**

- que les Préposés Sanitaires ne puissent pas bénéficier de mesures de déprécarisation

**Exige :**

- que l'Etat employeur réactive un nouveau plan

**PREPOSES SANITAIRES LONGUE DUREE**

**Constata :**

- que le nombre de Préposés Sanitaires vacataires demeure important

**Déplore :**

- que l'Etat employeur ne propose aucune évolution de carrières aux agents bénéficiant d'un Contrat à Durée Indéterminée

**Exige :**

- qu'une grille indiciaire, un accès aux primes et un plan de formation leur soient proposés

**Régime indemnitaire**

**Constata :**

- une disparité indemnitaire entre les agents d'un même corps

**Déplore :**

- cette situation liée à des restrictions budgétaires

**Exige :**

- une harmonisation entre tous les Contrôleurs Sanitaires.

**Evolution des missions**

**Constata :**

- que des Contrôleurs Sanitaires exercent des missions au sein de tous les services déconcentrés du MAP

**Déplore :**

- la volonté de l'Administration de reconnaître aux Contrôleurs Sanitaires la seule vocation d'être affectés en abattoirs
- la difficulté de s'orienter vers des missions hors abattoir

**Considère :**

- que l'évolution des missions passe par la formation

**Exige :**

- la reconnaissance de la valeur professionnelle des Contrôleurs Sanitaires dans l'ensemble de leurs missions
- la possibilité d'évoluer vers d'autres missions dans tous les services des DDSV

Le Congrès mandate le Conseil National pour mettre en œuvre toutes formes d'actions y compris la grève pour faire aboutir ces légitimes revendications.

**Motion**

Le Congrès mandate le Conseil National pour régler le différend opposant le SNTMA FO au SNITEAT.